

Requête d'aide aux frais vétérinaires

Chaque postulant doit prouver sa détresse financière au moyen de documents et pouvoir prouver qu'il en est propriétaire.

Nous ne soutenons que les frais imprévisibles, pas les vaccins, vermifuges, etc.

Pour que votre demande soit traitée, les documents suivants doivent être envoyés par mail à

jazbi@jazbi.ch :

Formulaire de demande (site web)

Veuillez remplir entièrement notre formulaire de demande sur notre site web.

Preuve de votre situation financière difficile

Les postulants doivent prouver leur situation financière actuelle en envoyant les documents correspondants. Attention : nous tenons compte de la situation financière du ménage dans lequel vit l'animal de compagnie concerné. La situation financière du partenaire doit également être prouvée.

Qu'est-ce qui s'applique à vous ?

- ❖ Vous recevez **une aide sociale** :
 - Attestation actuelle de l'office social
- ❖ Vous recevez une **rente AI, AVS, LPP** :
 - Dernière décision en date : Prestations complémentaires ou supplémentaires de l'AVS/AI
 - Copie de la déclaration d'impôt ou du décompte d'impôt actuel/dernier
- ❖ Vous recevez **une allocation de chômage** :
 - 3 derniers décomptes de la caisse de chômage
 - Copie de la déclaration d'impôt ou du décompte d'impôt actuel/dernier
- ❖ Vous faites l'objet d'une **saisie de salaire** de la part de l'Office des poursuites :
 - Calcul actuel du minimum vital
- ❖ Vous recevez le **minimum vital** :
 - Preuves par exemple de l'office social / de l'office des poursuites, etc.
- ❖ Vous **exercez une activité** salariée :
 - 3 derniers bulletins de salaire
 - Copie de la déclaration d'impôt ou du décompte d'impôt actuel/dernier
- ❖ Vous **exercez une activité indépendante**
 - Copie de de la déclaration d'impôt ou du décompte d'impôt actuel/dernier

Factures vétérinaires

Les factures seront directement versées aux vétérinaires et nous ne pouvons prendre en compte que les factures impayées.

- Envoyez-nous **les** factures des soins **non payées**

Rapport vétérinaire

Pour que nous puissions évaluer l'état médical de votre animal de compagnie ainsi que les coûts portants, nous avons besoin du rapport médical de votre vétérinaire.

Pour pouvoir prendre une décision concernant notre soutien il est important de clarifier quelques points tel que

1. Le traitement médical doit être adapté à l'âge et à l'état de santé de l'animal et doit donc être approprié. L'objectif du soutien est de permettre à l'animal de mener une vie adaptée à son espèce avec une qualité de vie correspondante, il doit y avoir une réelle perspective de guérison.
2. La Fondation Jacqueline Zbinden peut se renseigner auprès du vétérinaire traitant pour évaluer la demande.
3. La fondation Jacqueline Zbinden participe aux frais vétérinaires dans la mesure de ses moyens financiers. La fondation est libre de refuser des demandes sans avoir à se justifier.
4. La participation - il n'existe aucun droit à la prise en charge de la totalité des coûts - est versée sur la base d'une facture correspondante établie par le vétérinaire traitant. Aucun paiement direct n'est effectué aux particuliers.

Urdorf, 01.12.2023